

# Calendrier judiciaire de Passi depuis 2005

2005 : création de l'association de défense des contribuables de Givors par Jean-Marc Bouffard, Alain Pelosato, Roland Ville et Roger Reymond.

Nous avons eu connaissance de la vente par la mairie et par la société d'économie mixte de la ville de terrains à un promoteur qui a construit un immeuble dit « L'Orée du Rhône » dans lequel le maire (Passi) et un adjoint acquièrent un appartement.

Les prix accordés au promoteur sont bien en dessous du prix des domaines et c'est la mairie qui prend en charge la démolition de l'immeuble vétuste qui s'y trouve...

Le 13 juin 2006, nous portons plainte auprès du Procureur par l'intermédiaire de notre avocat.

Le procureur avait déjà été saisi par le service de prévention de la corruption que nous avons prévenu.

L'enquête préliminaire est ouverte en juin 2006. Nous sommes entendus par l'enquêteur.

Le 6 mars 2007 le commandant Patrick Vassaux conclut son enquête par ces mots : « *Au terme de nos investigations, il apparaît que deux élus ont pris un intérêt privé dans une opération (l'Orée du Rhône) dont ils avaient, au moment de l'acte, la charge d'assurer l'administration ou la surveillance. Il pourrait donc être à l'encontre de Martial PASSI, Maire de Givors, et de Christian Reale, Conseiller municipal, une prise illégale d'intérêts, fait prévu et réprimé par l'article 432-12 du Code Pénal.* »

Curieusement nous ne sommes pas prévenus de cette conclusion ni de celle du procureur qui a classé l'affaire ! Nous l'apprenons par la presse en début d'année 2008, en pleine campagne électorale.

En tant que président de l'association des contribuables ayant pris la succession de JM Bouffard, j'ai protesté auprès du procureur général, qui m'a renvoyé dans mes foyers de manière à peine polie...

En 2012, Jean-Marc Bouffard, élu du défi givordin depuis 2008 dépose plainte auprès du procureur pour de graves anomalies dans la gestion des carburants au centre technique municipal. Une enquête judiciaire est ouverte et Jean-Marc est entendu. Le procureur classe l'affaire !

Tout au long du mandat, Jean-Marc Bouffard ne cesse de prévenir la chambre régionale des comptes de nombreuses malversations dans la gestion financière de M. Passi, y compris l'affaire de la gestion des carburants.

Tout au long du mandat 2008-2014 et au début du mandat 2014-2020, Jean-Marc Bouffard, Alain Pelosato et Michelle Palandre ont fait annuler 23 décisions du conseil municipal par le tribunal administratif.

Le 25 février 2015, Alain Pelosato, président de l'association des contribuables de Givors dépose une lettre-plainte auprès du procureur de la République, du doyen des juges d'instruction et du SCPC (prévention de la corruption). Le procureur ouvre une enquête préliminaire le 30 avril 2015.

Le 16 juin 2017 Passi passe en correctionnelle. Nous sommes présents dans la salle, Alain Pelosato siège au sein du tribunal comme demandeur de partie civile au nom de l'association des contribuables. Aucun élu de la majorité n'est présent. Il semblerait que Passi (et sa sœur également prévenue) ne les aient pas prévenus !

Le 6 juillet 2017 M. Passi et sa soeur Mme Goux sont lourdement condamnés.<sup>1</sup>

21 août 2017, la chambre régionale des comptes communique à M. Passi son rapport définitif sur la gestion financière de ce dernier. **Ce rapport est accablant.**

Juste avant de démissionner de son poste de maire, M. Passi répond à la CRC par un courrier daté du 13 septembre, mais réceptionné par la CRC le 21 septembre 2017. Il est à noter que ce rapport définitif était en possession de l'ancien maire et de la nouvelle maire lors des séances du conseil municipal consacrés à l'élection du maire et des adjoints. Ces derniers étaient-ils au courant de l'existence de ce rapport ?

Mme Charnay a attendu 5 jours avant le conseil municipal du 30 novembre 2017 pour communiquer au conseil municipal ce rapport. Les conseillers d'opposition n'ont eu que 5 jours pour étudier ce lourd rapport et préparer leurs interventions...

À SUIVRE !.....

Note rédigée par Alain Pelosato le 4 décembre 2017 afin que toute la vérité soit révélée.

Tous les détails sur toutes ces affaires dans mon livre : **Chroniques de la chute annoncée**

<http://www.sfmag.net/sfm/chute.htm>

---

<sup>1</sup> M. PASSI : 6 mois de prison avec sursis, 10 000 euros d'amende, 3 ans d'inéligibilité

M. Goux : 4 mois de prison avec sursis, 5 000 euros d'amende, 18 mois d'interdiction de fonction publique applicable de suite, même s'il y a appel.